

Guide scolaire et périscolaire 2023- 2024



SOMMAIRE

-Le secretariat périscolaire	P3 - 4
•Tarifs	P3
•Quotient Familial	P3
•Facturation	P4
•Modalités de paiement	P4
-Dates de vacances	P4
- Règlement des inscriptions	P5 - 6
-Date limite d'inscription	P6 -7
-Les écoles publiques	P7 - 9
•L'école maternelle Jean de La Fontaine	P7- 8
•L'école élémentaire Simone Veil	P8 - 9
-La Ligue De L'enseignement	P11 -16
•Périscolaire du soir	P11-12
•Extrascolaire	P13-14-15-16
-L'équipe municipale	P16 - 21
• Coordination enfance/jeunesse	P17
•Garderie du matin	P17
•Restauration scolaire	P-19-20-21
-Mémo contact	P22

Le secrétariat périscolaire

14, Rue des Écoles 35630 Vignoc

Tel : 02 99 69 82 46

Mail: mairie@vignoc.fr

Le secrétariat gère le portail famille, la facturation des services périscolaires et répond à toutes vos questions.

Le « portail famille » vous permet d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire et à la garderie municipale du matin.



Pour y accéder, rendez-vous sur: **Parascol** dans les rubriques restauration scolaire, et/ou garderie du matin.

Tarifs

Les tarifs sont consultables sur monespacefamille.fr

Connectez-vous sur monespacefamille.fr puis cliquez sur “créer un compte”

Complétez les informations demandées puis cliquez sur “Enregistrer”

Vous avez reçu par mail un code d'adhésion pour utiliser les services de la commune:

Saisissez ce code à la fin de la procédure de création de compte.

Quotient familial

Les tarifs prennent en compte les revenus des familles, en se basant sur le Quotient Familial (QF) pour permettre à toutes les familles d'accéder aux services municipaux.

De **nouveaux tarifs** sont applicables à compter **du 1^{er} Janvier 2023**. Si votre quotient est inférieur ou égal à 1000 euros, le repas sera facturé 1 euro.

Vous devez fournir une attestation de QF (CAF/MSA) au secrétariat. Il est possible de fournir une nouvelle attestation à tout moment de l'année en cas de changement de situation (familiale, professionnelle, ...) afin de mettre à jour les tarifs périscolaires.

Les **tarifs ne seront applicables qu'à partir de la date de remise en mairie de l'attestation du QF.**

Une actualisation du QF est nécessaire chaque année. Vous recevrez une note d'information vous invitant à mettre à jour votre dossier.

Dans le cas où n'auriez pas fait le nécessaire, le tarif plafond sera appliqué, sans aucune rétroactivité possible.

Les menus et tarifs sont consultables sur: **monespacefamille.fr**

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2023, le justificative du QF doit être déposé en mairie avant le 31.08.2023.

Facturation

Un avis des sommes à payer est adressé chaque mois, par courrier postal aux familles. Le règlement est à adresser à la trésorerie de Fougères (1 rue Bad-Munstereifel CS 50222, 35300 Fougères)

Les factures ne sont éditées **qu'à partir d'un montant de 15 euros**. Si le montant n'est pas atteint, la facture est éditée à la fin de l'année scolaire et/ou à la fin de l'année civile.

Modalités de paiement

*Prélèvement automatique

*Par carte bancaire

*Par virement bancaire sur le compte de la trésorerie (IBAN)

*En numéraire chez un buraliste agréé (Ex : LE REFUGE à VIGNOC)

Date des vacances

Vacances d'Automne	Samedi 21 Octobre au Lundi 6 Novembre 2023
Vacances de Noël	Samedi 23 Décembre au Lundi 8 Janvier 2024
Vacances d'Hiver	Samedi 24 Février au Samedi 11 Mars 2024
Vacances de Printemps	Samedi 20 Avril au 6 Mai 2024
Vacances d'été	A partir du Samedi 6 Juillet 2024



Règlement des inscriptions

Périscolaire	Restaurant scolaire	Accueil de Loisirs
<p>Garderie Municipale → Onglet sur Parascol.</p> <p>La réservation n'est pas obligatoire mais fortement recommandée, dans l'intérêt de l'enfant, afin de parfaitement organiser les activités en fonction des effectifs.</p>	<p>Réservation et modification Inscrire ou désinscrire l'enfant au moins 48h (jours ouvrés) avant la date du repas servi.</p> <p>Pour les repas sans porc : réservation 72h avant le repas servi (jours ouvrés).</p> <p><u>Exemples :</u> -le mardi avant 10h pour un repas servi le jeudi -le jeudi avant 10h pour un repas servi le lundi</p> <p>Annulation Au plus tard 48h (jours ouvrés) - avant 10h00 – avant le repas.</p>	<p>MERCREDIS</p> <hr/> <p>Inscriptions Fournir le planning prévisionnel sur la période à l'adresse mail : alsh.vignoc@ligue35.org Tél : 06 01 02 25 07 Une inscription ponctuelle doit être effectuée au plus tard le vendredi à 18h pour le mercredi suivant</p> <p>PETITES VACANCES</p> <hr/> <p>Inscriptions, modifications ou annulations Au plus tard 1 semaine avant le début des vacances, pour toute la durée de celles-ci.</p> <p>ETE</p> <hr/> <p>Inscriptions, modifications ou annulations Au plus tard le dimanche minuit suivant la date butoir des inscriptions.</p>

	<p><u>Absences</u> Le repas non-réservé dans les délais impartis est majoré au tarif maximal de la grille tarifaire en vigueur plus 2,50 Euros (commune ou hors commune)</p> <p><u>Déduction</u> Toute absence <i>non justifiée dans les 48h (jours ouvrés), sans certificat médical ou pour raison majeure, est facturée.</i></p> <p>Toute annulation hors délais est également facturée.</p> <p>La justification est à déposer au secrétariat dans <i>un délai de 7 jours.</i></p>	<p><u>Pénalité</u> Toute présence sans réservation préalable sera pénalisée : 33 euros.</p> <p><u>Déduction</u> Sur présentation d'un justificatif médical ou en cas de force majeure, l'absence sera déduite de la facturation.</p>
--	---	--

DATE LIMITE D INSCRIPTION

SERVICE	PERIODE	DELAIS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION
Accueil De Loisirs	Mercredis	Inscription période 4 <i>Du : 1^{er} Mars au 12 Avril 2023.</i> <i>Inscription période 5</i> <i>Du 3 Mai au 5 Juillet 2023</i>
	Automne	En cours
	Noel	Fermé
	Hiver	Inscription Hiver <i>Du 13 au 24 Février 2023</i>

	Printemps	Inscription Printemps Du 17 au 28 Avril 2023
	Juillet	Préinscription ouverte Février 2023
	Aout	Préinscription ouverte Février 2023
	Mini- Camps	Préinscription ouverte Février 2023
Passerelle	Mercredis + Vacances Scolaires	Vacances d'hiver 13 au 17 Février 2023

Les écoles publiques

L'école maternelle publique Jean De La Fontaine

Directeur : Mathias Joly

16 Rue des écoles – 35630 VIGNOC

Tél: 07 50 56 40 89

Mail: ecole.0352198Z@ac-rennes.fr

Jour de décharge: Le jeudi



Déroulement d'une journée d'école :

7h30 - 8h35	Garderie du matin	13h35 - 13h45	Temps d'accueil scolaire
8h35 - 8h45	Temps d'accueil scolaire	13h45 – 16h15	Temps de classe
8h45 - 12h15	Temps de classe	16h15 - 19h00	Loisirs du soir
12h15 -13h35	Temps méridien		

Légende:

Rose : temps organisé par la mairie

Gras + noir : temps organisé par l'école

Violet : temps organisé par La Ligue 35

Quand venir chercher son enfant et où?

Les Lundis, mardis, jeudis et vendredis :

A **12h15** ou à **16h15**: à l'école de l'enfant

De **16h15 à 19h**: à l'**accueil de loisirs** (par la porte donnant sur la cour de l'école maternelle).

L'école élémentaire publique Simone Veil

Directrice : Tiphaine BODIN

18 rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél: 07 50 55 63 20

Mail: ecole.0351620w@ac-rennes.fr

Jour de décharge: Le jeudi et 1 lundi sur 3



Déroulement d'une journée d'école :

7h30 - 8h35

Garderie du matin

8h35 - 8h45

Temps d'accueil scolaire

8h45 - 12h15

Temps de classe

12h15 - 13h35

Temps méridien

13h35 - 13h45

Temps d'accueil scolaire

13h45 - 16h15

Temps de classe

16h15 - 19h00

Centre de Loisirs du soir

Légende:

Rose : temps organisé par la mairie

Gras + noir : temps organisé par l'école

Violet : temps organisé La Ligue 35

Quand venir chercher son enfant et où?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

A **12h15** ou à **16h15**: à la sortie de l'école.

De **16h15 à 19h00**: à l'**accueil de loisirs** dans l'école maternelle : par la porte donnant sur la cour de l'école maternelle.

Inscrire son enfant

Pour inscrire l'enfant à l'école élémentaire ou à l'école maternelle, les parents doivent **retirer un imprimé en mairie** qu'ils remplissent et remettent à la mairie accompagné d'une copie de **leur livret de famille** ainsi que d'un **justificatif de domicile**.

Suite à la réception de ces documents, la mairie établit un **certificat d'inscription** qui est ensuite transmis à **l'école concernée**.

Il n'y a pas besoin de réinscrire un enfant déjà scolarisé dans nos écoles.

L'inscription ne concerne que les enfants qui n'étaient pas scolarisés à VIGNOC.

La ligue de l'enseignement



La Ligue de l'enseignement 35 est une association de loi 1901, gérée par un conseil d'administration bénévole. Le Centre de Loisirs, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP nouvellement SDEJS), accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés. C'est un accueil à caractère éducatif, ouvert en périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Valeurs éducatives de la ligue de l'enseignement:

- Laïcité
- Diversité / Égalité
- Citoyenneté
- Démocratie
- Solidarité / Engagement
- Émancipation / Socialisation.

Site Internet : www.ligue35.org



L'accueil de loisirs offre aux enfants durant leurs temps libres, à travers le jeu, **une ouverture au monde**, une initiation au collectif, un espace d'expérimentations nouvelles, un accès à la culture, une diversité d'activités. Lieu de mixité sociale et culturelle, d'apprentissage du « vivre ensemble ». Il favorise l'autonomie des enfants.

L'équipe d'animateurs diplômés est attentive au rythme de l'enfant et propose des activités variées et adaptées aux tranches d'âge.

L'accueil de loisirs est **accessible** aux enfants jusqu'à la **veille de leurs 13 ans**.

Administration et facturation : Soizic MARQUES

Tel: 02 99 67 10 67 (standard) 02 99 67 10 75 (ligne directe)

Email: facturation.alsh.vignoc@ligue35.org

Toutes les informations utiles aux parents sont sur:

<https://www.laligue35.org/centre-de-loisirs-vignoc/>

La directrice de L'Accueil de Loisirs: Karine DELDY

Directrice de l'Accueil de Loisirs du soir, du mercredi et des vacances scolaires.

Tel: 06 01 02 25 07 (ligne directe)

Email: alsh.vignoc@ligue35.org

Présences:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 7h30 à 19h00

Email: alsh.vignoc@ligue35.org

Périscolaire du soir

Inscrire son enfant

Attention, une fiche d'inscription annuelle est à compléter et à remettre à la Ligue de l'enseignement 35 via son équipe pour pouvoir bénéficier du périscolaire soir.

<https://www.laligue35.org/accueil-de-loisirs-vignoc/dossier-dinscription-rentree-2022-2023/>

Modalités d'inscription:

- Fiche sanitaire et règlement intérieur
- Photocopies des vaccins
- Attestation scolaire pour les enfants de moins de 3 ans

Toute maladie contagieuse constatée entraînera l'éviction immédiate de l'enfant et ce, jusqu'à guérison complète (certificat médical à l'appui).

Aucune pré inscription attestant de la présence n'est nécessaire pour le periscolaire du soir. Cependant en maternelle, pour simplifier la sortie des enfants après la classe, vous indiquerez, le matin, si votre enfant reste au centre le soir.

Accès et horaires

Les loisirs du soir des écoles maternelle et élémentaire se font **dans les locaux de l'école maternelle**, tous les jours de la semaine, pour les enfants scolarisés sur la commune: **de 16h15 à 19h00.**

Le centre de loisirs ouvre à 16h15. Les enfants qui restent aux loisirs du soir sont regroupés par les animateurs et ils rejoignent le centre de loisirs.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et aura lieu de 16h15 à 17h15 dans la cantine de l'école maternelle.

Où venir chercher son enfant?

Après 16h15 l'entrée des familles , à l'Accueil de Loisirs, se fait **par le portail côté cour** de l'école maternelle.

Il est impératif de se rendre auprès de l'animateur d'accueil pour prévenir du départ de l'enfant.

Les Tarifs

<https://www.laligue35.org/accueil-de-loisirs-vignoc/les-tarifs-ete-2021-centre-de-loisirs-vignoc/>

Frais de dossier : 15 € par famille/ année scolaire.

Les loisirs du soir débutent dès 16h15, **la 1 ère heure est non fractionnable** (de 16h15 à 17h15).

QUOTIENT FAMILIAL	VIGNOC ET COMMUNES CONVENTIONNÉES					AUTRES COMMUNES		
	Périscolaire 1/2 heure	Périscolaire 1/4 heure	Heure goûter (16h15-17h15)		Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
			Périscolaire	Goûter				
1 à 750	0,45 €	0,23 €	0,90 €	0,90 €	8,80 €	7,30 €	17,40 €	13,10 €
751 à 950	0,50 €	0,25 €	1,00 €	1,00 €	10,40 €	8,90 €	19,00 €	14,70 €
951 à 1250	0,55 €	0,28 €	1,10 €	1,10 €	11,30 €	9,80 €	19,90 €	15,60 €
1251 à 1500	0,60 €	0,30 €	1,20 €	1,20 €	12,80 €	11,30 €	21,40 €	17,10 €
> à 1500 ou non	0,65 €	0,33 €	1,30 €	1,30 €	13,60 €	12,10 €	22,20 €	17,90 €

Périscolaire du Mercredi

Les programmes des activités sont diffusés pour les mercredis et pour chaque période de vacances scolaires. Ils sont disponibles à l'accueil de loisirs, à la mairie et sur www.ligue35.org/centre-de-loisirs-vignoc/

Les enfants Vignocois sont accueillis à l'accueil de loisirs **dans les locaux de l'école Jean De La Fontaine**. L'accueil des familles se fait **par le portail côté cour**.

Le nombre de places

Actuellement, les Accueils de Loisirs disposent de **80 places**. Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Ces dernières peuvent varier en fonction des périodes d'accueil.

Inscrire son enfant

Les inscriptions se font par période scolaire. Les dossiers sont disponibles au lien suivant <https://www.laligue35.org/centre-de-loisirs-vignoc/inscription-des-mercredis/>

Afin de répondre aux aléas professionnels des parents, il est possible d'inscrire son enfant au Centre de Loisirs du mercredi, au plus tard le vendredi avant 18h.

La Ligue de l'enseignement 35 pourra refuser la demande d'inscription si les capacités d'accueil et d'encadrement ne permettent pas d'accueillir les inscriptions supplémentaires.

En cas de **présence d'un enfant non inscrit au préalable, une majoration** sera appliquée à la famille. Celle-ci s'élève à 33€ par présence sans inscription préalable.

Extra scolaire

Les vacances

L'Accueil de Loisirs est ouvert sans interruption dans les mêmes locaux, pendant toutes les vacances scolaires, **hors vacances de fin d'année**, et en fonction des inscriptions de 7h30 à 19h, pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans. Il organise aussi des mini-camps l'été.

Une Passerelle est également organisée pour les 12-14 ans à chaque période de vacances scolaires.

Inscrire son enfant

Il est **possible d'inscrire son enfant pour une matinée ou pour un après-midi ou pour une journée complète, avec ou sans repas.**

Veillez à consulter le programme des activités : quand une sortie est prévue, inscrivez votre enfant en journée complète avec repas. Les pique-niques sont fournis par les familles.

Le **dossier d'inscription** (fiche sanitaire + photocopie des vaccins à jour) doit être **complet** avant la première présence de l'enfant, toute modification sera à signaler auprès de la direction.

L'inscription est obligatoire **auprès de la direction** dans la limite des places disponibles, selon la réglementation de la DDCSP.

Les inscriptions faites **par mail** seront validées une fois le règlement reçu pour les vacances.

Calendrier des vacances scolaire fourni au début de ce guide.

Les Tarifs

QUOTIENT FAMILIAL	VIGNOC ET COMMUNES CONVENTIONNÉES					AUTRES COMMUNES		
	Périscolaire 1/2 heure	Périscolaire 1/4 heure	Heure goûter (16h15-17h15)		Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
			Périscolaire	Goûter				
1 à 750	0,45 €	0,23 €	0,90 €	0,90 €	8,80 €	7,30 €	17,40 €	13,10 €
751 à 950	0,50 €	0,25 €	1,00 €	1,00 €	10,40 €	8,90 €	19,00 €	14,70 €
951 à 1250	0,55 €	0,28 €	1,10 €	1,10 €	11,30 €	9,80 €	19,90 €	15,60 €
1251 à 1500	0,60 €	0,30 €	1,20 €	1,20 €	12,80 €	11,30 €	21,40 €	17,10 €
> à 1500 ou non	0,65 €	0,33 €	1,30 €	1,30 €	13,60 €	12,10 €	22,20 €	17,90 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le prix du repas à la cantine, ce dernier est facturé par la commune.

L'inscription au repas se fait par l'accueil de loisirs et sur « monespacefamille.fr ».

Les inscriptions qui ne seront pas annulées le vendredi soir au plus tard à 18h00 (pour les mercredis) ou dans la limite des dates d'inscription (pour les vacances) seront facturées sauf sur justificatif médical de l'enfant à fournir sous 7 jours.

Les paiements se font à la remise des factures pour les mercredis et lors des inscriptions pour les vacances. Pour les vacances, le règlement doit être effectué par chèque avant le début de la période concernée.

A la suite de 3 relances écrites d'impayés, l'association sera en droit de ne plus accueillir votre(vos) enfant(s) au sein de sa structure.

Déroulement d'une journée au centre de loisirs

7h30 - 9h00	Accueil du matin	13h30 - 14h	Accueil de l'après-midi
9h00 - 11h45	Activité		
11h45 - 12h	Accueil méridien	14h - 17h	Activité et goûter
12h - 13h30	Repas au restaurant scolaire	17h - 19h	Accueil du soir

Les arrivées et départs

Les temps d'accueil permettent aux parents de déposer ou de venir récupérer leur enfant. Les animateurs pointent les horaires d'arrivées et de départs et sont disponibles pour répondre à vos questions.

Les départs en autonomie pour les élèves de l'école élémentaire sont possibles sur présentation d'une autorisation parentale.

Les projets pédagogiques du centre de loisirs sont consultables dans les structures et sur www.ligue35.org

Conditions d'utilisation de l'accueil de loisirs de Vignoc

Délais d'inscriptions et annulation aux services périscolaires et extrascolaires

Périscolaire soir	Périscolaire Mercredi	Extrascolaire
<p>Fournir un dossier d'inscription</p> <p>https://www.laligue35.org/accueil-de-loisirs-vignoc/dossier-dinscription-rentree-2022-2023/</p> <p>Pas de réservation</p> <p>Facturation : 16h15 – 17h15 Heure non fractionnable 17h15 – 17h45 Facturation demi-heure 17h45 – 18h15 Facturation demi-heure 18h15 – 18h45 Facturation demi-heure 18h45 – 19h Facturation quart d'heure</p> <p>Au-delà de 19h (prix majoré)</p>	<p>Fournir un dossier d'inscription</p> <p>https://www.laligue35.org/accueil-de-loisirs-vignoc/dossier-dinscription-rentree-2022-2023/</p> <p>Réservation : Fournir le planning prévisionnel des présences par période : alsh.vignoc@ligue35.org</p> <p>Annulation / modification : Au plus tard le vendredi 18h pour le mercredi suivant</p>	<p>Fournir un dossier d'inscription</p> <p>https://www.laligue35.org/accueil-de-loisirs-vignoc/dossier-dinscription-rentree-2022-2023/</p> <p><u>Petites vacances</u></p> <p>Inscription, modification ou annulation : Au plus tard une semaine avant le début des vacances pour toute la durée de celle-ci.</p> <p><u>Vacances d'été</u></p> <p>Inscription, modification ou annulation : au plus tard le dimanche minuit suivant la date butoir des inscriptions.</p>

Pénalité : toute présence sans réservation préalable sera pénalisée (33€)

Déduction : sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure, l'absence sera déduite de la facturation

Impayé : en cas d'impayé, passé les 3 relances nous ne pourrons accueillir votre enfant.

Contacts:

Direction : alsh.vignoc@ligue35.org – 06 01 02 25 07

Facturation : facturation.alsh.vignoc@ligue35.org – 02 99 67 10 75



L'équipe MUNICIPALE

Le secretariat de mairie

Mail: mairie@vignoc.fr

Ouverture: du Lundi au jeudi de 9h à 12h - les vendredis de 9h à 12h et de 14h 30 à 18h30 et samedi matin de 9h à 12h (sauf vacances scolaires)

Le secrétariat périscolaire gère l'espace famille, la facturation de la restauration du midi et la garderie du matin.

« L'espace famille » vous permet d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire et l'accueil du matin. (www.monespacefamille.fr)

Pour y accéder, un identifiant et un mot de passe vous seront fournis pour gérer les inscriptions de votre enfant.



Coordination enfance jeunesse

Référente : Alice Géraud

Tel: 07 57 00 83 73

Email: coordination.vignoc@gmail.com

La coordination est en charge des temps méridiens et de la garderie du matin. Elle est le **contact privilégié des familles et des équipes pédagogiques** pour mettre en œuvre le PEDT de la commune de VIGNOC et ainsi faire le lien entre les différents acteurs de la vie de l'enfant.

La Garderie du matin



Les garderies des écoles maternelle et élémentaire se font **dans les locaux de l'école maternelle**.

Les ATSEM et agents municipaux accueillent les enfants. Ces derniers ont la possibilité de faire des activités manuelles, des jeux de constructions, de motricité fine et d'imitation, des jeux d'extérieurs, d'art plastique, du dessin, de la lecture, ...

Accès et horaires

L'entrée se fait **par la cour de l'école Jean De La Fontaine** à partir de **7h30 jusqu'à 8h30**.

A 8h35 les enfants de l'école élémentaire sont accompagnés dans leur cour où ils sont pris en charge par les enseignants. Les enfants de maternelle sont eux pris en charge par leurs ATSEM (Agents territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et rejoignent leurs classes.



Inscrire son enfant

Aucune inscription n'est obligatoire. En revanche, dans l'intérêt de l'enfant, vous pouvez désormais inscrire votre enfant sur [monespacefamille](#), dans l'onglet "Garderie du matin". Cela permettra alors de pouvoir préparer au mieux les activités pour les enfants en fonction de l'effectif présent.

Les tarifs

QF	Tarifs 2023
1 à 750€	0.50€
751 à 950€	0.55€
951 à 1250€	0.60€
1251 à 1500€	0.66€
>à 1500€	0.71€

La restauration scolaire

Les enfants scolarisés dans une école de Vignoc peuvent bénéficier de la restauration scolaire municipale. La commune de Vignoc est conventionnée avec l'entreprise **CONVIVIO**.

<https://www.convivio.fr/>

Ce dernier s'engage pour la composition des menus de la cantine scolaire à:

- Privilégier des produits frais
- Favoriser un approvisionnement local
- Utiliser des produits de qualité
- Proposer des repas partiellement ou entièrement bio
- Respecter une politique de sécurité / hygiène alimentaire stricte
- Respecter l'équilibre alimentaire



Déroulement des repas

Les élèves de l'école maternelle

Ils sont accompagnés par des **ATSEM** dans des salles qui leur sont réservées. Un **meublement adapté** est mis à leur disposition. Le **service à l'assiette et l'accompagnement au goût et à l'autonomie** sont privilégiés sur ce temps de repas.

Les élèves de l'école élémentaire

Les enfants mangent au **self**. Ils sont accompagnés par le personnel municipal. Un **roulement** par classe est instauré pour permettre aux enfants de déjeuner au self dans les meilleures conditions. Des animateurs municipaux proposent **des animations sur les temps récréatifs** avant ou après le repas, en adaptant l'activité au rythme physiologique de l'enfant.

Les tarifs

Si votre quotient est inférieur ou égal à 1000 euros, le repas est facturé 1euro. Au-delà, une tarification s'applique.

Cf tableau ci-après.

Les menus et tarifs sont consultables sur ***monespacefamille***.

Inscrire son enfant

Inscrire ou désinscrire l'enfant au moins 48 heures (jours ouvrés) avant le repas concerné.

(Exemples: Le mardi avant 10h00 pour le jeudi // le jeudi avant 10h00 pour le lundi). Possibilité d'inscription pour une période ou à l'année. Ces démarches s'effectuent sur l'espace famille:

monespacefamille.fr

En dehors du délai de 48 heures, il est possible de désinscrire son enfant par mail: mairie@vignoc.fr

- Prévenir la mairie de toute absence. Le repas sera considéré comme pris et ne sera remboursé que pour maladie dûment justifiée par certificat médical, à **fournir sous 7 jours**.
- Si l'enfant est présent au réfectoire alors qu'il n'est pas inscrit, **le repas sera majoré**.
- Pour tout PAI, les familles sont invitées à remettre une copie des documents en Mairie afin que la prise en charge sur le temps méridien puisse être assurée.
- Les régimes sans porc doivent être commandés 72h, jours ouvrés, avant le repas

-Repas Cantine

Quotient Familial	Tarifs 2023
1 à 513 €	1€
514 à 658 €	1€
659 à 750 €	1 €
751 à 950 €	1 €
951 à 1000 €	1 €
1001 à 1250 €	4,57 €
1251 à 1500 €	4,77 €
>à 1500 €	4,98 €

Tarifs 2023	
REPAS ADULTE	6,90 €
REPAS ANIMATEUR	4,78 €
ENFANT HORS Cne	7,64 €

-Repas spécifique / Régime Alimentaire / Panier Repas

Quotient Familial	Tarifs 2023
1 à 513 €	1,57 €
514 à 658 €	1,72 €
659 à 750 €	1,87 €
751 à 950 €	1,96 €
951 à 1250 €	2,07 €
1251 à 1500 €	2,15 €
>à 1500 €	2,25 €



MEMO CONTACT

-ECOLE MATERNELLE:

MR JOLY- 07 50 56 40 89

-ECOLE ELEMENTAIRE:

MME BODIN – 07 50 55 63 20

-RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE MATIN +
TEMPS MERIDIEN:

MME GERAUD ALICE – 07 57 00 83 73

OU MAIRIE (question administrative) – 02 99 69 82 46

-LOISIR SOIR + ACCUEIL DE LOISIRS + VACANCES:

MME DELDY – 06 01 02 25 07

OU SECRETARIAT DE LA LIGUE 35 – 02 99 67 10 67

